

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FGC du 25.6.2015

Maison des Associations – Salle Gandhi

Présents:

ACCED – O. Dianor (C)
ADAP – F. Reinhard (CT), E. Ricci
ANS – G. Fioretta
ASAH – P.-A. Suringan, F. Tissot, G. Castioni
ASED – C. Martinet Fay
ASSAFI – R. Heiniger
ASS. AMIS SUISSES – VILLAGES DOGONS – A. Djeguime
ASS. SUISSE-CAMEROUN – J. Moynat
ATD QUART-MONDE – T. Low
CEAS GENEVE - C. Bertone (C)
CETIM – J. Duchatel (CI, C), F. Rochat
CINEMA DES TROIS MONDES – J.-P. Gontard
CSS – G. Nordmann, A. Pary
DECLARATION DE BERNE - J. Reinhard (CI)
ENFANTS DU MONDE – C. Bunzemeier
ESFA – D. Depelteau (CCF), A. Heiniger
EFI – E. Merlach (CT), E. Chauvet
EQUITERRE - N. Cantoreggi
FRERES DE NOS FRERES – G. Petitpierre, A. Rajman
GENEVE TIERS-MONDE – M. Cavadini, M. Munoz
GRAD - B. Lecomte
HELVETAS GENEVE – P. Schmitt
IDH – SUISSE – C. Grandjean-Jornod, V. Bouloudani
IHEID – D. Rossier (CT, C)
IRED.ORG – F. Vincent
JARDINS DE COCAGNE – B. Studer, G. Hunter, A. Zimmermann
KALLPA GENEVE – S. De Rivaz
KOMBIT – C.-L. Zaugg, R. Zaugg
LA FLORIDA – PEROU - F. Ribordy
MADRE TIERRA SUISSE – A.-M. Cruz (CI), Helena Bianco,
MAGASINS DU MONDE – E. Kopp Demougeot
MCI – A. Stoll, B. Comoli, C. Perry
MEDES SAPCOM – C. Woodtli, S. Thebault, A. Titone
MPF – J. Blanchard
SDEV – F.-X. Kajyabwami (CT), L. Tremblais, M. Perrin, N. Bohr
PROTIERRADENTRO – J. Cramer (C)
RAFAD - A. Vergeylen (CI), J. Dubois
SIT – K. Studer, J.-D. Jacquemet
SWISSAID – Genève – S. Dutruel, M.-J. Bofill
TERRE DES HOMMES SUISSE-GENEVE – J.-L. Pittet, C. Roudit, A. Gerini
TOURISM FOR HELP – G. Monjengo
TRADITIONS POUR DEMAIN, D. Gradis (CI), Christiane Gradie
URBAMONDE – L. Oswald
UTOPIE NORD-SUD – B. Haroun Gossi

- C – R. Longet, S. Ghinet,
- CT - U. Forero, E. Noelte, A. Duruz
- S - L. Beetschen, M. Berger, M. Buschi, L. Cruz Hefti, Y. Marguerat, A.-M. Lopez-Riat,
M. Rodriguez, D. Sebhatu

CI = membre Commission d'information CT = membre Commission technique
C = membre du Conseil S = collaborateur du secrétariat
CCF = membre Commission de contrôle financier des projets

Excusés:

DELEGUES DES ASSOCIATIONS SUIVANTES :

ACTARES, ASAC, ASSOTIC, CAP VERT GE, COTMEC, COTMEP, E-CHANGER GENEVE, EDFU, FONDATION LE BALAFON, GRAINE DE BAOBAD, HORYZON GE, HUMANITEL, SOLIDAR, UNITERRE - COMMISSION INTERNATIONALE, SOCIETE RELIGIEUSE SUISSE DES AMIS (QUAKERS).

CONSEIL : S. Lerch, J. Rossiaud

COMMISSION TECHNIQUE : L. Soler-Gomez (C), D. Chevrolet, A. Diop, E. Dross, G. Devevey, F. Lieberherr, A. Mellet, P.-L. Monteil

COMMISSION D'INFORMATION : C. Bruttin, G. Corredor, T. Guggenbühl, M.-F. Martinez, C. Piffaretti, S. Serrero, D. Wermus

René Longet, Président de la FGC, ouvre la séance et accueille la nombreuse assistance.

1. **PV** de la dernière Assemblée générale du 31 mars 2015 (disponible sur la plateforme www.fgc.ch sous onglet « la FGC », rubrique « rapports annuels »).

Le PV n'amène pas de remarques de l'assistance. Il est approuvé à l'unanimité.

2. **Etat de la mise en œuvre des décisions des AG de 2014.** Présentation Maribel Rodriguez

Maribel Rodriguez, Secrétaire générale, fait le point de la situation sur les décisions adoptées au cours des différentes Assemblées générales de 2014 (planification financière 2015/2016, levée du moratoire d'adhésion, périmètre politique et information, etc.) et mentionne que le seul point encore en traitement est la question du co-financement obligatoire des projets qui sera traitée lors de la présente séance. En ce qui concerne l'établissement prévu d'une liste d'amis et d'ambassadeurs de la FGC, une proposition sera faite à un prochain Conseil et, d'ici là, on circulera l'information afin de susciter auprès des AM des suggestions de personnes pouvant être utiles à la visibilité et au crédit de la FGC. En ce qui concerne l'organisation de débats contradictoires, elle mentionne le débat du 4.10.2014, à l'Université de Genève, en collaboration avec la Tribune de Genève. Elle indique qu'une conférence de ce type sera à nouveau organisée début octobre 2015 pour coller à la date d'acceptation de la loi cantonale du 0,7%. S'agissant des efforts souhaités pour atteindre le grand public, un supplément dans la Tribune de Genève est déjà paru et un nouveau, sur les questions climatiques, paraîtra encore en cette fin juin 2015. Sur l'objectif de retisser des liens avec le monde politique, notamment avec les partis de centre-droit (PDC et le PLR), des contacts sont en cours et elle remercie Terre des Hommes Suisse et Traditions pour Demain qui ont eu une réunion avec certains membres du PLR.

Maribel Rodriguez mentionne que notre pétition demandant le respect de la loi du 0,7% a été examinée par le Grand Conseil, certaines voix ont proposé d'adapter purement et simplement la loi aux chiffres actuels ; finalement la pétition a été déposée sur le bureau du Grand Conseil, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de suites. Elle évoque encore l'étude, commanditée par l'Etat de Genève, sur l'état des lieux de la solidarité internationale à Genève qui vient de sortir et qui reflète insuffisamment notre travail et comporte un certain nombre d'erreurs et d'imprécisions regrettables qui n'ont pas été corrigées à ce jour malgré notre demande de correctif adressée par écrit au SSI.

Ceci confirme l'importance pour nous d'être plus visibles et présents dans l'espace public. Dans cette perspective, un nouveau dépliant de présentation de la FGC qui a été distribué à l'entrée, et un outil de visualisation des projets (filtres possibles par pays, par thème, par AM, par bailleur, etc.) a été créé sur

notre site, ce dernier nous place de manière exemplaire en matière de transparence.

Avec nos bailleurs de fonds, elle mentionne que la conférence annuelle vient d'avoir lieu durant laquelle ils ont fait part d'une confiance renforcée à notre égard, appréciant spécialement notre effort, tel que décidé l'an dernier, d'une visibilité renforcée par les diverses nouvelles alliances et collaborations développées, et souligné un contexte de bonne collaboration avec la Fédération.

Dans l'impossibilité de participer à la conférence des bailleurs, M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat, a reçu René Longet et Maribel Rodriguez dans une séance bilatérale dans une atmosphère positive. Il a mentionné son appréciation du travail de terrain effectué par la FGC et ses AM, et considère l'évolution de la FGC comme sur le bon chemin. Il a demandé à la Commission des Finances à ce que la FGC puisse à nouveau être entendue en particulier sur ses besoins financiers liés à la levée du moratoire entre autres. René Longet lui a mentionné que ces besoins demandent de passer la contribution cantonale à 4 Mio par an (un contact sera pris avec la Présidente de cette Commission, Mme Von Arx).

En ce qui concerne les communes genevoises, le dialogue sera consolidé notamment avec les nouveaux élus qui ne nous connaissent pas encore.

Avec la DDC, l'évolution du dossier partage des savoirs est apprécié tout comme les axes de communication et de travail en réseau et les travaux engagés pour l'introduction d'un co-financement obligatoire des projets. Une rencontre du nouveau directeur M. Sager a eu lieu avec les ONG suisses au sujet du nouveau Message 2017/2020 qui devra être adopté par les Chambres fédérales. Ce dernier a annoncé une concentration de l'aide sur les pays les moins avancés et l'Afrique, ainsi que sur l'aide humanitaire.

Enfin il est signalé que la plupart des accords-cadres arrivent prochainement à échéance, celui de la Ville de Genève en premier. En conséquence, un nouveau Programme FGC 2017/2020 doit être préparé, en collaboration avec les AM, les partenaires financiers et les instances pour aboutir à un document fédérateur. Ce sera la tâche de cet automne.

3. **Programme du 50^{ème} anniversaire de la FGC.** Présentation Yanik Marguerat

René Longet introduit ce point en mentionnant que, comme cela avait été annoncé lors de la dernière AG, un groupe de travail, composé de membres de différentes instances, travaille depuis plusieurs mois sur la préparation d'un programme pour le 50^{ème} anniversaire de la FGC ; ce groupe est ouvert à toutes les AM.

Yanik Marguerat indique que le groupe de travail est composé d'une quinzaine de personnes (9 Associations Membres représentées à ce jour). Il indique qu'un slogan et un logo pour ces célébrations sont en cours de sélection et seront communiqués ultérieurement. Les publics cibles visés sont en cohérence avec la Stratégie d'information 2013/2016, soit les jeunes et le grand public, les acteurs politiques et le réseau de la Genève Internationale.

Le 1^{er} événement sera un spectacle de théâtre monté avec des jeunes par la Compagnie Acrylique Junior sous le titre « Dans la peau du monde ». Une demande a été adressée aux AM pour fournir du matériel et des contacts afin d'aider à la préparation de ce spectacle. La première de ce spectacle aura lieu le 21 janvier 2016 au Théâtre Forum Meyrin et ce sera le lancement des festivités du 50^{ème} (représentations ultérieures à Plan-les-Ouates et au Théâtre de la Parfumerie avec des séances scolaires et ateliers pour les enseignants voulant travailler dans ce domaine).

Un voyage de terrain pour les élus sera organisé en février, probablement au Sénégal. Une étude sur les 50 ans de la FGC a été également retenue par le Conseil et fera appel à un processus participatif, dans l'idée d'avoir une partie rétrospective doublée d'une partie prospective dans laquelle toutes les composantes de la Fédération puissent se reconnaître. Deux AM (Helvetas en juin 2016 et Traditions pour Demain en septembre 2016) auront une exposition photos présentée sur le Quai Wilson et auxquelles la FGC sera associée. Finalement la traditionnelle publication (tous les 5 ans) de la brochure « Solidarité Genève Sud sur la participation des collectivités publiques genevoises à la solidarité internationale » sera lancée à l'occasion de la journée Genève Solidaire d'octobre 2016 avec conférence de presse et débat.

De plus, la FGC souhaite associer le 50ème à d'autres événements, tels la Course de l'Escalade, la Marche de l'Espoir de Terre des Hommes, la fête de la Musique, avec des stands. Lors du Festival Filmar en Amérique latina, une soirée spéciale FGC pourrait être organisée.

Le Carrefour de la solidarité sur la thématique jeunesse et emploi décidé en AG voici 3 ans n'est pas oublié mais ne pourra pas être organisé en 2016 ; il faudra réfléchir comment réintégrer cette décision dans nos futures activités.

René Longet lance un appel à toutes les AM pour qu'elles s'impliquent dans ces festivités et les appelle à nous rejoindre pour la préparation et la réalisation de ces événements.

Maribel Rodriguez mentionne également que des rencontres conviviales entre AM et avec la FGC auront également lieu, pour rendre hommage au travail réalisé.

4. **Outils de visualisation des projets.** Présentation Maribel Rodriguez

René Longet mentionne que le nouvel outil de visualisation des projets, qui va être présenté ce soir, a été lancé le 15.6.2015 à l'occasion de la conférence annuelle des bailleurs et que son accueil a été très favorable. Maribel Rodriguez présente le nouvel outil dénommé « la FGC à livre ouvert » accessible librement depuis notre site www.fgc.ch (sous projets) à toute personne intéressée. Elle rappelle qu'il était assez difficile de visualiser le spectre et la distribution thématique et géographique du grand nombre d'activité des AM menées sur le terrain et soutenues par la FGC. Le nouvel outil informatique a en conséquence été conçu afin de puiser, en temps réel, sur notre base interne de données, et de pouvoir obtenir tous les renseignements utiles en utilisant les filtres géographiques, thématiques, par AM, par bailleur, etc. L'outil en question recense le détail de tous les projets depuis 1995 et se veut au service des AM, des bailleurs, de leurs représentants politiques, mais aussi de toute personne intéressée. Il a pour vocation d'être une démonstration de notre politique de « redevabilité » et de transparence. Elle demande aux AM de tester cet outil et de faire part de leurs commentaires et de leurs besoins, afin de nous permettre de le faire évoluer.

5. **Co-financement – rapport et vote**

René Longet introduit cet point particulièrement important de l'ordre du jour en rappelant qu'il fait suite à l'adoption par l'Assemblée générale du 5.6.2014 de diverses recommandations de la Commission ad hoc dont la recommandation No 9 qui stipulait « *Créer un groupe de travail chargé de réfléchir au bien-fondé et aux modalités de cofinancement pour compléter le financement des pouvoirs publics...* ». Le groupe a été créé et il s'est réuni à de nombreuses reprises et un rapport intermédiaire de majorité ainsi que de minorité, avaient déjà été présentés à l'Assemblée générale du 27.11.2014. Il appartient donc à cette Assemblée de prendre position sur ce sujet, après avoir pris connaissance des différentes positions exprimées (les rapports finaux ont été adressés à toutes les AM). Il définit les modalités de présentation des différentes contributions, puis les modalités de vote :

- A) Constanze Bunzemeier, Présidente du groupe de travail co-financement présentera le rapport final de majorité du groupe de travail (10 minutes)
- B) Aurélien Stoll, présentera le rapport final de minorité du groupe de travail co-financement
- C) Jean-Luc Pittet, présentera une proposition alternative de co-financement obligatoire proposée par Terre des Hommes
- D) Serge Ghinet, Vice-Président de la FGC, présentera la position du Conseil (5 minutes chacuns)

Pour les votes, on se déterminera sur l'entrée en matière sur le principe du co-financement (sous réserve du modèle qui sera accepté ultérieurement le cas échéant) et ensuite sur le choix du modèle en fonction des discussions.

A) C. Bunzemeier ne revient pas sur le contexte et les discussions ayant amené à la recommandation No 9 de la Commission ad hoc, déjà évoquée, et donnant mandat au groupe de travail de réfléchir au bien-fondé

de l'introduction d'un co-financement obligatoire des projets de développement. Elle s'exprime au nom de la majorité du groupe de travail qui s'est réuni 16 fois depuis le mois d'août 2014.

Les raisons principales qui plaident pour l'introduction d'un co-financement des projets sont essentiellement la demande des bailleurs de fonds, en particulier de la DDC qui doit harmoniser ses partenariats et qui demande à la FGC d'adopter un système de co-financement comme les autres fédérations et les autres ONG qui reçoivent un financement. Mais il y a aussi d'importants arguments internes à notre fonctionnement, comme rapprocher les demandes de financement des projets des moyens à disposition (besoins croissants du terrain et nouvelles AM), éviter une trop forte dépendance des AM de la FGC, etc. Pour le groupe il est apparu important de tenir compte des spécificités des AM et de maintenir une cohésion entre toutes les AM et donc de proposer un modèle inclusif. La majorité du groupe s'est donc déterminée en faveur de l'introduction d'un système de co-financement des projets devant rester simple et respectant la diversité des AM, en favorisant une convergence de tous vers un taux moyen.

La mise en place de ce système relativement modéré devrait permettre à toutes les AM de s'adapter et d'autre part d'éviter des risques de désengagement de certains bailleurs, notant au passage qu'un co-financement obligatoire important existe déjà à la FGC pour les projets d'information, et à un taux important (50%).

Plusieurs simulations financières ont été étudiées et le système finalement retenu, apporte globalement 1 million de CHF de co-financement par an, soit environ 10% du montant alloué aux projets. A noter que certaines AM, en fonction de la fourchette budgétaire dans laquelle elles se situent, contribueront en-dessous de ce 10%. Ce système est basé sur l'application cumulative d'un taux de 5% sur tous les projets (mais en exemptant les projets en-dessous de CHF 100'000 annuels) qui s'additionne à un taux fixé selon l'enveloppe reçue par l'AM de la FGC (0% jusqu'à CHF 100'000 par an ; 5% jusqu'à 474'999 et 11% pour les AM touchant plus de CHF 475'000 par an).

Les co-financements peuvent provenir des bailleurs publics à l'exclusion des collectivités du canton de Genève et de la DDC, de bailleurs privés, de fondations, de particuliers, d'entreprises para-publiques, des fonds libres des AM mais aussi des co-financement monétaires (et auditables) locaux (mais pas de la DDC/DFAE). Restent également exclus du co-financement le travail bénévole ou les dons en nature. La proposition faite permettrait aussi, le cas échéant, de considérer la période de soudure, entre deux projets, comme part de co-financement (dans certaines limites), si l'AM a financé cette période sur ses fonds propres. Il est prévu de faire le point régulièrement (notamment dans les rapports intermédiaires) afin de voir les écarts et de prendre tout de suite les mesures utiles pour ne pas arriver à la fin du projet avec une situation. Cette proposition est considérée comme une phase test de 4 ans (qui débutera dès le 1.1.2017) qui devra ensuite être évaluée.

Maribel Rodriguez rappelle encore une fois que cette règle ne s'applique pas aux projets d'information ni aux projets de partage des savoirs régis par d'autres dispositions.

B) Aurélien Stoll du MCI commente le rapport de minorité qui s'oppose à l'introduction d'un co-financement obligatoire des projets de terrain. Il estime que la recherche de co-financement envoie un message contradictoire en fonction des objectifs initiaux que la FGC s'était donnée à sa création et qui étaient de fédérer les forces des AM et d'entreprendre une démarche collective pour obtenir les financements publics des projets en évitant ainsi la multiplication des démarches individuelles. Cette exigence induit le risque d'encourager la concurrence entre les AM et pourrait avoir un effet contre-productif dans la mesure où il y a déjà beaucoup d'acteurs sur le marché de la recherche de fonds et les bailleurs privés potentiels pourraient se sentir harcelés en cas de multiplications des demandes de soutien.

Il relève qu'un co-financement obligatoire désavantage les AM qui fonctionnent essentiellement avec du bénévolat par rapport à celles qui font déjà du fundraising avec des collaborateurs professionnels dans ce domaine. Cela avantage aussi les AM qui sont également actives dans d'autres cantons que celui de Genève et qui peuvent contacter les pouvoirs publics hors de Genève. Il note également que certaines thématiques de nos projets de coopération au développement sont moins susceptibles de trouver des financements privés que d'autres, de par la nature du type d'intervention. Certaines AM ont une ligne éthique plus restrictive que d'autres. Il note que l'introduction d'un tel modèle alourdira grandement le travail des AM, notamment

en ce qui concerne le suivi. En tant qu'options éventuelles à l'introduction d'un modèle de co-financement, il revient sur des possibilités comme abaisser la limite annuelle actuellement en vigueur de CHF 200'000 par projet, augmenter le plaidoyer pour revenir sur la coupe de CHF 500'000 de l'Etat de Genève et sur l'application de la loi cantonale du 0,7% et garantir un équilibre budgétaire lors de l'adhésion de nouvelles AM.

C) Jean-Luc Pittet, Secrétaire général de Terre des Hommes Suisse, dit pourquoi, tout en constatant qu'un système de co-financement est inévitable à l'avenir pour la FGC puisqu'il devient une exigence généralisée dans le financement de la coopération au développement, il souhaite proposer une alternative au modèle du groupe de travail. Il trouve important que l'équité et la solidarité entre AM soient davantage prises en compte, au regard des réalités très différentes qui prévalent entre AM et souhaite l'application de taux obligatoires de co-financement plus différenciés entre petites, moyennes et grandes associations. Il estime que le modèle proposé risque d'encourager la fragmentation des projets par l'existence d'un palier d'exemption pour les projets de moins de CHF 100'000.

En conséquence, le système proposé par Terre des Hommes Suisse répartit les associations en 3 catégories selon leur niveau annuel de dépenses consacrées à la coopération au développement: les petites = montant inférieur à CHF 300'000 par an, les moyennes = montant entre CHF 300'001 et 3 Mio, les grandes = montant au dessus de CHF 3 Mio.

Selon cette catégorisation, les taux de co-financement applicables seront définis en considérant le montant annuel global que l'AM demande à la FGC :

- Pour les petites :
 - 1^{ère} tranche de CHF 100'000 = %
 - 2^{ème} tranche de CHF 100'001 à CHF 200'000 = 5%
 - 3^{ème} tranche dès CHF 200'001 = 10%
- Pour les moyennes :
 - 1^{ère} tranche de CHF 100'000 = %
 - 2^{ème} tranche de CHF 100'001 à CHF 500'000 = 10%
 - 3^{ème} tranche dès CHF 500'001 = 15%
- Pour les grandes : 30% de co-financement sur tout apport financier de la FGC.

D) Serge Ghinet s'exprime au nom du Conseil et résume le document de position qui a été adressé à tous. Il rappelle qu'il s'agit d'un débat de longue date et trouve sain de réfléchir sur cette question compliquée et transmet donc ses remerciements à toutes les personnes qui ont travaillé sur ce sujet difficile et en particulier au groupe de travail qui a consacré 16 séances à ce sujet et arrive à la fin de l'exercice avec des propositions que le Conseil estime réalistes avec un système relativement simple.

Historiquement, il était considéré que la part amenée par le canton de Genève était un co-financement de la part amenée par la DDC et réciproquement, et grâce à ce mécanisme on a peu à peu pu augmenter les montants à attribuer aux projets mais la roue tourne et maintenant nous sommes devenus une exception en cette matière dans le monde de la coopération et il faut en prendre acte mais aussi réagir. Equité et égalité entre les AM restent bien entendu d'actualité et la FGC a la volonté de mettre des moyens pour accompagner les AM en ce qui concerne les recherches de co-financement et dans la marche pour assurer la pérennité de la FGC. Jusque-là nous avons pu repousser la question, mais avec la demande formulée par la DDC, nous sommes désormais au pied du mur.

Pendant longtemps, on a eu un relatif équilibre entre le volume des demandes de financement et les moyens mis à notre disposition et les efforts continuent pour augmenter nos ressources, mais il faut être conscient que les financements auxquels la FGC peut aspirer ne sont pas extensibles à l'infini. Pour toutes ces raisons, le Conseil recommande la variante proposée par le groupe de travail. En ce qui concerne la variante proposée par Terre des Hommes, le Conseil estime qu'elle est complexe à appliquer, notamment parce qu'elle s'écarte d'une logique par projets et que le taux de 30% applicable aux grandes AM n'aura aucune incidence réelle sur le budget de la FGC et ne permettra pas de libérer des ressources, puisque ces AM disposent déjà de ces fonds hors FGC et qu'elles ont par ailleurs toutes un accord cadre direct avec la DDC. Dès lors, en excluant les AM au bénéfice d'un accord-cadre avec la DDC, le taux moyen de co-financement tomberait à 7% avec le modèle Terre des Hommes.

René Longet ajoute les vifs remerciements du Conseil au groupe de travail et ouvre le débat.

Brigitte Studer, Jardins de Cocagne, souligne qu'une représentante de son AM a participé aux nombreuses séances du groupe de travail et a défendu l'option minoritaire refusant le co-financement obligatoire et qu'il s'agissait de défendre des idées et des choix liés aussi aux obligations des pouvoirs publics à financer des projets de développement. De la même association, Mme A. Zimmermann fait la lecture à l'AG d'une lettre de M. R. Cadotsch. En résumé et après avoir rappelé le travail de Jardins de Cocagne dans la région Mali, Sénégal, Mauritanie pour le soutien à des associations paysannes, ce dernier estime que les nouvelles exigences dans le financement, la gestion des risques, le co-financement, vont rendre le financement de projet toujours plus formalisé, moins accessible pour les mouvements paysans et les associations de solidarité pour qui le développement n'est pas un métier mais d'abord un engagement.

Anne-Marie Cruz, de Madre Tierra, estime que le sujet présente de gros enjeux, et que nous n'avons probablement pas suffisamment réfléchi et elle fait la proposition de renvoyer le vote à la prochaine AG. Elle se demande si les exigences de co-financement de la DDC ne pourraient pas être limitées aux projets financés par la DDC. Elle souligne que pour les demandes faites à la Ville de Genève par des associations extérieures à la FGC, le co-financement par d'autres bailleurs publics genevois est accepté. Elle relève la grande diversité de situations entre les AM. Elle estime que la recherche de fonds privés sera chronophage et rendra difficile pour les AM de suivre en même temps les enjeux importants de leurs projets. Elle craint de plus la concurrence entre les AM.

René Longet considère la proposition d'Anne-Marie Cruz de reporter la décision à notre prochaine AG comme étant une motion d'ordre et qu'il y a donc lieu de débattre prioritairement sur cette proposition de renvoi du débat.

E. Ricci, ADAP, aurait souhaité avoir des modélisations des différentes options. Bernard Comoli, MCI, estime que plutôt que d'aligner l'exigence de co-financement de la DDC sur celles des autres fédérations, il faudrait peut-être que le financement public, hors DDC, des autres fédérations atteigne le niveau qu'a pu obtenir la FGC au fil des ans pour le bien des projets. Il relève que le MCI est relativement fragile sur cette question et qu'il ne sait pas combien et comment investir pour le fundraising. Si l'obligation se concrétisait, il estime que ce serait un retour en arrière par rapport à l'idée fondatrice de se mettre ensemble pour trouver les ressources nécessaires aux projets de coopération au développement.

Daniel Depelteau estime que l'on pourrait se déterminer sans attendre et trouve qu'il faudrait discuter de la proposition de Terre des Hommes Suisse qu'il trouve intéressante.

Maribel Rodriguez rappelle que toutes ces dernières années, la FGC a dû prendre des mesures pour contenir les demandes et effectuer des coupes sur les projets. Lors de l'AG de novembre 2014, nous nous sommes limités, faute de moyens, à ne planifier que les extensions de projets. Il nous faut désormais sortir de la logique de l'urgence et avoir une réponse efficace et à long terme pour la programmation des projets. Les exigences de la DDC ne font que relayer les mesures exigées par le Parlement et elle a pour mission d'harmoniser ses partenariats (égalité de traitement).

La SG constate, par ailleurs, que jusqu'à maintenant le 100% des coupes à la FGC ont été répercutées sur nos partenaires du sud. Au sujet des modèles présentés elle fait remarquer que, dans le modèle 1 présenté par le groupe de co-financement, le co-financement est déduit des montants demandés à la FGC et libère ainsi effectivement un montant d'environ 1 Mio qui peut être utilisée pour le financement d'autres projets, alors que le modèle de Terre des Hommes ne vient pas en déduction des projets et ne libère donc aucun fonds supplémentaire. Elle souligne par ailleurs une autre limite dans le modèle soumis par TdH, puisqu'il se base sur les comptes de chaque association et sort d'une logique projet sur laquelle se base tout le corps de règlements et de fonctionnement de la FGC.

Jean Blanchard, MPF, estime que la décision n'est pas mûre pour ce soir, il se demande par ailleurs s'il n'y aurait pas une marge de négociation avec la DDC, auquel cas il faudrait la saisir avant de voter sur des hypothèses incertaines. Il mentionne encore que l'accueil de nouvelles AM ne devrait pas être fait sans l'obtention de ressources supplémentaires.

René Longet répète que la position de la DDC ne peut pas être revue et il ne faut se faire aucune illusion à cet égard. On ne nous demande pas un taux spécifique ni de le faire demain, d'ailleurs les projets sont prévus d'entrer en vigueur en 2017, mais de prendre le chemin avec clarté et détermination. Notre programme 2017-2020 doit être construit en tenant compte de ces paramètres et du rôle des fédérations cantonales ; à noter que rien n'est jamais complètement acquis puisque le travail avec les différentes fédérations a même été omis dans une première mouture du message 2017-2020 qui devra être adopté par le Parlement. Il est donc illusoire d'espérer qu'une part de co-financement obligatoire pour les projets puisse être évitée.

Catherine Bertone, Conseil et CEAS, ne trouve pas plaisant de parler de ce sujet, qui n'est agréable pour personne, mais elle a participé à certaines des discussions avec le groupe de travail et elle estime que celui-ci a fait des propositions aussi équitables que possibles. Notre vrai problème et défi à la FGC est que l'on manque de moyens et que dans ces conditions c'est une possibilité d'en dégager pour de nouveaux projets.

Fernand Vincent, IRED, est surpris par l'importance donnée au besoin de co-financement, il mentionne les gains de change réguliers qui se produisent ; il milite pour que l'on donne au sud les moyens d'obtenir leur autonomie financière afin qu'ils n'aient plus besoin de nous. Il propose que les financements des projets soient dégressifs au fil des ans.

Gilles Petitpierre, Frères de nos Frères estime que la discussion est utile mais, qu'en effet, une décision sur le modèle de co-financement n'est pas mûre ce soir. Il propose de séparer en deux la motion d'ordre d'Anne-Marie Cruz, car il y a deux enjeux différents, le vote d'entrée en matière sur le principe du cofinancement obligatoire et le vote sur le modèle à retenir.

René Longet approuve cette façon de faire et annonce donc qu'il va soumettre au vote de l'Assemblée Générale la question de savoir si elle souhaite se prononcer ce soir ou à la prochaine assemblée sur le principe de l'entrée en matière. Par 37 voix pour, 2 abstentions et 5 oppositions, l'assemblée accepte de décider ce soir sur le principe de l'entrée en matière sur le cofinancement obligatoire ; on verra ensuite ce qu'il en est pour les modèles.

A l'issue de ce vote, Jean Blanchard, MPF, demande que la discussion de fond sur le co-financement ait également lieu ce soir et regrette que la FGC soit uniquement sur la défensive sur ce sujet. Clarita Martinet, ASED et groupe de travail co-financement, estime que le co-financement obligatoire est une réalité qui devient générale et donc que ce n'est pas être sur la défensive que de traiter d'une réalité. Anne-Marie Cruz, propose que le co-financement obligatoire ne s'applique qu'aux projets avec financement DDC. Maribel Rodriguez précise que ceci impliquerait donc d'abaisser considérablement les quotas de ces AM.

Diego Gradis, Traditions Pour Demain, souhaite que des simulations illustrent concrètement les différents modèles avant de se décider. Chantal Woodtli, MEDES SAPCOM, estime que la recherche de fonds privés nécessite un important professionnalisme dans ce domaine et se demande si la FGC ne pourrait pas se charger de cela. René Longet mentionne que ce ne sera pas possible car il faudrait alors exiger que les AM renoncent, de leur côté, à toute démarche auprès des privés – comme cela est le cas des pouvoirs publics genevois et de la DDC - et ce n'est tout simplement pas envisageable, par contre des formes d'accompagnement et de soutien pourront tout à fait être étudiées.

Gilles Petitpierre, Frères de nos Frères, mentionne que son AM obtient des financements privés et organise des événements permettant de plus de faire valoir les projets de l'association ce qui participe à la politique de sensibilisation. Sophie de Rivaz, Kallpa Genève, imagine une mutualisation de la recherche de fonds pour les projets avec un caractère politique et pose la question d'un code éthique à convenir. Monica Cavadini, Genève Tiers-Monde, fait part de son inquiétude car son AM a fait de gros efforts dans la recherche de fonds privés sans obtenir de résultats très probants et elle souhaiterait l'adoption d'un modèle de co-financement plus souple.

En conclusion, René Longet relève que l'exigence faite, depuis longtemps, aux AM soumettant un Grand projet d'Information, d'obtenir un financement de 50% est bien plus difficile à obtenir qu'un 10% pour des projets de coopération au développement. Il note par ailleurs que des planchers d'exemption sont prévus dans tous les modèles soumis. Il plaide pour une entrée en matière sur le principe de l'introduction d'un

modèle de co-financement obligatoire quelque soit le modèle finalement retenu. Ensuite, si l'on a besoin d'affiner les modèles et de reporter la décision à la prochaine AG, ce ne serait pas un problème mais un refus d'entrer en matière ce soir serait un très mauvais signal. Il fait le pari qu'ensemble on pourra avancer dans la bonne direction.

René Longet annonce qu'en fonction du vote de tout à l'heure, il va soumettre au vote les deux questions suivantes : 1) décision ce soir sur le choix du modèle de co-financement ou report de cette question à la prochaine Assemblée générale de novembre 2) entrée en matière sur l'introduction d'un système de co-financement obligatoire pour les projets de coopération au développement :

1^{er} vote : Par 36 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, elle a décidé de renvoyer à l'AG du 26 novembre le choix du modèle.

2^{ème} vote : l'entrée en matière sur l'introduction d'un système de co-financement obligatoire pour les projets de coopération au développement est accepté par 31 voix pour, 6 avis contraire et 6 abstentions.

René Longet remercie Anne-Marie Cruz pour sa motion d'ordre qui a permis d'avancer par séquences, ainsi que l'Assemblée pour le débat. Il remercie d'avance le groupe de travail pour l'affinement des modèles en vue du débat de cet automne.

6. **Planification financière, bilan 1^{er} semestre 2015.** Présentation Daniel Depelteau

Daniel Depelteau, Président du Groupe de travail Planification financière fait une lecture synthétique du rapport du groupe qui a été envoyé aux AM avec la documentation relative à la présente AG. Des projections communiquées, il note qu'au niveau des recettes, celles-ci devraient être conformes à nos prévisions et se situer à environ CHF 10 Mio (sous réserve de la confirmation de certaines contributions de communes suite aux changements intervenus après les élections municipales). Au sujet des dépenses prévues (CHF 9'697'730 à ce stade), il note une évolution favorable avec un léger écart possible qui pourra, le cas échéant, financer la trésorerie des projets du tout début de 2016.

Se faisant l'écho des constatations du groupe de travail, il relève que, dans leurs documents de planification financière pour 2015-2016, de nombreuses AM ont annoncé des extensions de projets (ou des nouveaux projets) pour une certaine date alors que le projet en question a finalement été remis plus tardivement. Ce problème a des incidences sur la planification financière et le groupe de travail a commencé à débattre de mesures qu'il faudrait adopter pour permettre de remédier à cette situation à l'avenir. Le groupe de travail reviendra donc ultérieurement devant l'AG avec une proposition à ce sujet. Selon René Longet ces éléments pourront aussi être repris dans le programme FGC 2017/2020.

7. **Elections partielles**

Pour les élections partielles, les candidatures suivantes sont parvenues à la FGC (les lettres de motivation et les CV ont été adressés avec la convocation à la présente AG) :

- a) Pour le Conseil (Anne-Marie Cruz et Jean-Luc Pittet)
- b) Pour la Commission Technique (Léa Oswald et Angélique Duruz)

Ces 4 candidatures sont recommandées positivement par le Conseil. Anne-Marie Cruz et Jean-Luc Pittet sont bien connus de la FGC de par leurs fonctions respectivement à Madre Tierra Suisse et à Terre des Hommes Suisse et leur participation, à un titre ou à un autre, aux instances de la FGC, et ils ne prennent donc pas la parole.

Pour la Commission Technique, les deux candidates se présentent brièvement. Angélique Duruz mentionne notamment sa formation à l'IHEID, ses expériences terrain en Uruguay et au Brésil et sa fonction actuelle de coordinatrice éducation aux droits humains auprès d'Amnesty International (section Suisse – Genève). Léa Oswald mentionne quant à elle sa formation à l'IHEID et sa collaboration actuelle avec Urbamonde.

René Longet salue le travail très important effectué par la Commission Technique et un besoin qui reste

important de nouveaux membres et il se réjouit donc de ces deux nouvelles candidatures.

Les 4 candidatures sont acceptées à l'unanimité (moins 1 abstention).

8. Verrée 21 :00

Prochaine Assemblée générale le jeudi 26.11.2015

31.07.2015 /mb